

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

---

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS48

présenté par  
M. Robiliard, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 7, supprimer la dernière occurrence de la référence :

« du II ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre l'entrée en vigueur immédiate de l'ensemble des dispositions de l'article 5, qui procède aux aménagements terminologiques nécessaires pour étendre les pouvoirs des contrôleurs du travail.